

## MONTANTS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 141 K€, contre 159 K€ en 2009.

*données HT en milliers d'euros*

	A C E		ERNST & YOUNG		AUTRES	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Emetteur	34	33	80	80		
- Filiales intégrées globalement	20	20			3	3
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
- Emetteur		8		15		
- Filiales intégrées globalement						
<b>Sous-Total</b>	<b>54</b>	<b>61</b>	<b>80</b>	<b>95</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Autre prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>61</b>	<b>80</b>	<b>95</b>	<b>3</b>	<b>3</b>